

**Nombre de membres en
exercice : 11****Séance du jeudi 10 novembre 2022****Présents : 10**

L'an deux mille vingt-deux et le dix novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 03 novembre 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur CARDENOUX Didier.

Votants : 10

Sont présents : Didier CARDENOUX, Pierre MOINS, Eliane GOY, Lucien ANDRAUD, Catherine AUGUIN, Denis CHAUVET, Danielle HUGUET, Laurent MARION, Veronique PISSAVY, Gerard VERDIER

Absente : Méloé TRONCHE-FAUCHER

Secrétaire de séance : Catherine AUGUIN

Objet : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2022 :

Le procès-verbal de la séance du 08 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Objet : RETENUE DE GARANTIE PLACE DE LA POSTE (DEL 2022 57)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à ce jour, il existe des retenues de garantie concernant les travaux de la place de la poste datant de 2011 (624.72 €) non remboursées et non régularisées. Le marché n'étant plus en cours et ces dernière devant être remboursées dans le mois qui suit l'expiration du délai de garantie, compte tenu que le procès-verbal de réception des travaux n'a pu être dressé en temps et en heure et que le marché est terminé, Monsieur le Maire propose de titrer la somme ci-dessus en produits exceptionnels.

Le Conseil ayant oui et après délibération, décide à l'unanimité d'établir un titre de recette de 624.72 € au compte 7788 « Produits Exceptionnels ».

Objet : RÉCUPÉRATION DE LA TAXE OM 2022 AUPRÈS DES LOCATAIRES (DEL 2022 58)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les locataires des appartements communaux sont redevables de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qu'il convient, comme chaque année, de récupérer cette taxe auprès des locataires.

Le Conseil municipal ayant oui et après délibération, à l'unanimité, décide de récupérer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2022 comme suit :

o SARL Epicerie Maire-Baduel	207.00 €
o Christian GRÉGOIRE	98.00 €
o Jean-Baptiste LOURS	98.00 €
o Paulette et Max LACHAIZE	141.00 €
o Martine et Alain BLAVIGNAC	132.00 €
o Bureau de Poste	193.00 €
o Alexandra MARGIOTTI et Pierrick LE NAVELANT	56.50 €

Objet : RACHAT D'IMMEUBLE A L'EPF SMAF (DEL 2022 59)

Monsieur le Maire expose :

L'Etablissement public a acquis pour le compte de la Commune d'Egliseneuve d'Entraigues l'immeuble cadastré A 1139 de 496 m², afin de préparer l'aménagement du périmètre de protection du captage d'eau des Grangeounes.

Il est proposé aujourd'hui au conseil municipal de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte **administratif**.

Le prix de cession hors tva s'élève à **461,74 €**. Sur ce montant s'ajoutent une tva sur prix total de **92,35 €**, soit un prix de cession, toutes taxes comprises, de **554,09 €** dont le calcul a été arrêté au **30 septembre 2023**.

La commune a déjà réglé à l'EPF-Smaf Auvergne **500,00 €** au titre des participations, soit un trop versé à régulariser en capital de **38,26 €** et en frais de **8,55 €** et de **1,71 €** de tva correspondante.

La commune reste cependant redevable de **92,35 €** de tva.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** le rachat par acte administratif de l'immeuble cadastré A 1139,
- **Accepte** les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,
- **Désigne** le premier adjoint, comme signataire de l'acte,
- **S'engage** à racheter à la demande de l'EPF-Smaf Auvergne les biens acquis pour son compte dont le portage financier est arrivé à son terme (et ou) lorsque l'aménagement a été réalisé, ou est en cours de réalisation.

Objet : LOYER DE L' APPARTEMENT N°6 DU 1ER ETAGEDE L' ANCIEN FOYER LOGEMENT (DEL 2022 60)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la fermeture du foyer logement au 31-12-2020 et propose de fixer le montant du loyer de l'appartement n°6 rénové, sis au 1er étage.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- o **DÉCIDE** de fixer à 190 € le montant du loyer mensuel de l'appartement ci-dessus évoqué au 1er décembre 2022.
- o **DÉCIDE** de fixer à 60 € le montant des charges mensuelles qui comprennent l'eau, l'électricité et le chauffage.
- o **DIT** que le montant de ce loyer sera révisé chaque année après communication par l'INSEE du nouvel indice de référence.

Objet : CRÉATION DE POSTE (DEL 2022 61)

Le Maire informe l'Assemblée que pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, il convient de créer un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de six mois à raison de 30 heures hebdomadaires rémunéré sur la base du 1^{er} échelon.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité,

- o **AUTORISE** la création de l'emploi ci-dessus,
- o **AUTORISE** le Maire à recruter.

Objet : DEMANDE DE MADAME HUGUETTE GRÉGOIRE A GRAFFAUDEIX (DEL 2022 62)

A l'unanimité, il est décidé de renouveler à Madame Huguette GRÉGOIRE l'autorisation d'implanter, à titre provisoire et pour une durée de douze mois à compter de ce jour, un abri démontable pour véhicule sur une partie du domaine public au village de Graffaudeix.

Objet : DM ACQUISITION D'UN ORDINATEUR (DEL 2022 63)

Le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2135 - 275	Installations générales, agencements	-1205.00	
2183 - 177	Matériel de bureau et informatique	1205.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits ci-dessus évoqués.

Objet : ANNULATION DU TITRE 307 RÉGIE AIRE CC SUR EXERCICE 2021 (DEL 2022 64)

Le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-500.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits ci-dessus évoqués.

Objet : DM BRANCHEMENT ENEDIS POUR PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE GARAGE COMMUNAL (DEL 2022 65)

Le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
2132 - 284	Immeubles de rapport	513.00	
2135 - 275	Installations générales, agencements	-513.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits ci-dessus évoqués.

OBJET : INFORMATIONS DIVERSES :

- **RENOVATION DES APPARTEMENTS DU PREMIER ETAGE DE L'ANCIEN FOYER LOGEMENT :**
Pour information, la subvention octroyée par le Conseil régional est valable jusqu'au 04 décembre 2024. Madame Nadège PAPON, architecte, n'ayant toujours pas donné suite au dossier mis en objet, le Maire est mandaté pour contacter un autre architecte (Madame BONNEFOY). Danielle HUGUET, Véronique PISSAVY et Gérard VERDIER sont mandatés pour le suivi du futur chantier.
- **CONVENTION "PHILIPPE MOINS-MAISON DES FROMAGES" :** Cette dernière sera éventuellement renouvelée après rencontre avec Philippe MOINS.
- **PONT DE LA CROIX DU PONT MARQUIS :** l'affaissement des piliers du pont qui dessert à la fois les cascades et le site d'Entraigues entraîne des travaux conséquents pour fiabiliser la structure. La communauté de communes du Massif du Sancy a été interrogée pour l'obtention d'aides (GEMAPI et CCMS) ainsi que le Conseil général du PDD. Les réponses sont en attente.
- **TRAVAUX AU GÎTE DES RIVAUX :** Des travaux de rénovation s'imposent. En effet, les huisseries, le chauffage et l'isolation sont à revoir. Gérard VERDIER, Denis CHAUVET et Eliane GOY sont chargés de contacter les artisans pour établir des devis. Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil régional.
- **MODIFICATION DU PLU :** Le Conseil municipal envisage de modifier certains points du PLU suite à des difficultés rencontrées pour l'obtention de documents d'urbanisme. Il est décidé de contacter un bureau d'études pour réétudier la question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Le secrétaire, **C. AUGUIN**

Le Maire, **Didier CARDENOUX**